

Combrit, le 19 mars 2025

A l'attention de Mesdames et Messieurs Les membres du Conseil Municipal

Objet: 1ère convocation au Conseil Municipal du 1er avril 2025

N/réfs. : CL/LS/030325

P.J.: Ordre du jour n°1 du conseil municipal du 1er avril 2025

Rapport préparatoire et pièces annexes PV du conseil municipal du 11 mars 2025

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), avec le passage au référentiel M57, le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le Maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget.

Aussi, je vous prie de bien vouloir prendre part à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à l'espace sportif de Croas Ver :

Le mardi 1er avril 2025 à 20h00

Pour me permettre de présenter une réponse motivée, je vous invite, préalablement à la réunion, à formuler par écrit toute question que vous souhaiteriez aborder lors du Conseil Municipal (obligation de l'article L.2121-19 du CGCT).

En cas d'absence, merci de donner pouvoir à l'un des membres du Conseil.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma meilleure considération.

Christian LOUSSOUARN

Maire de Combrit – Sainte Marine

